

## Les ONG étrangères au Burundi doivent suspendre leurs activités

@rib News, 27/09/2018 – Source Xinhua Les organisations non gouvernementales étrangères au Burundi doivent suspendre temporairement leurs activités pour se conformer à la loi en vigueur. Les organisations non gouvernementales étrangères (ONGE) devront suspendre leurs activités pendant une période de trois mois pour se conformer à la loi et au règlement en vigueur au Burundi, a-t-on appris jeudi d'une source officielle.

Cette décision a été prise lors du Conseil national de sécurité (CNS) réuni mercredi sous la présidence du chef de burundais, Pierre Nkurunziza, selon un communiqué lu jeudi sur les ondes de la Radiotélévision nationale du Burundi par le secrétaire permanent du CNS, Silas Ntigurirwa. Après avoir analysé le fonctionnement des ONGE opérant au Burundi, le CNS a constaté que la plupart d'entre elles ne se conforment ni à la loi, ni au texte qui les régit. Sur ce, le CNS a décidé de la suspension temporaire de toutes les activités de ces ONGE pendant une période de trois mois à partir du 1er octobre 2018, a déclaré M. Ntigurirwa dans le communiqué sanctionnant la réunion du Conseil. Il a souligné que cette décision de suspendre les activités des ONGE a été prise pour permettre aux institutions en charge de ces dernières de vérifier leurs conformités à la loi et au règlement en vigueur. Il a également décidé au cours de la réunion que le redémarrage des activités de ces ONGE sera conditionné par la conformité à la nouvelle loi qui régit les ONGE au Burundi. Par ailleurs, au cours de cette même réunion, le CNS a pris la décision de suspendre aussi les activités des entreprises et coopératives qui exploitent et vendent frauduleusement des minerais au Burundi pour une durée d'un mois. Pour le cas de ces entreprises et coopératives, la décision a été prise pour remettre l'ordre et la conformité à la dans ce secteur", selon le secrétaire permanent du CNS. Il a également recommandé au ministre en charge des minerais de suivre scrupuleusement cette mesure et à la police, à l'administration et à tous les services habilités d'y apporter leurs concours pour l'exécution effective de cette mesure.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});